



ROULLET - ST-ESTÈPHE

Numéro 88 - Février 2022

FLASH INFOS MUNICIPALES



**A CHAQUE VACCINATION, LA VIE PROTÉGÉE
CONTRE LA COVID19, LA GRIPPE
ET TOUS LES VIRUS DE L'HIVER,
GARDONS LES RÉFLEXES DES GESTES BARRIÈRES.**

► COUPS DE CHAPEAU / FÉLICITATIONS :

- à **Yolande FORESTIER** pour la conception et la réalisation de la magnifique crèche installée dans l'église St Cybard de Roulet (et du village illuminé et animé) durant la période de Noël et qui a recueilli tant de compliments unanimes.
- à **cette maman et sa fille de 10 ans** qui ramassent régulièrement et spontanément les déchets en bords de route, aux abords de Monplaisir, par conviction de protection de la nature et respect de l'environnement.

► RECENSEMENT / ÉVOLUTION DE LA POPULATION COMMUNALE

Les populations légales des communes sont actualisées tous les ans, établies conformément aux dispositions de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Le recensement de la population en France est réalisé, depuis janvier 2004, par enquête annuelle (chaque commune de moins 10 000h est recensée tous les 5 ans, à raison d'une commune sur 5 chaque année). **Population recensée en 2017 : 4 262.**

Population calculée au 1^{er} janvier 2019 : 4 277. Population comptée à part au 1^{er} janvier 2019 : 69.

Soit : **Population totale, légale au 1^{er} janvier 2019 en vigueur au 1^{er} janvier 2022 : 4346** (dont 901 à Saint-Estèphe).
Résultat : + 84 habitants.

► ÉLECTIONS 2022 : CE QUI CHANGE PAR RAPPORT À 2019

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). **La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.**
 - **Elections présidentielles les 10 et 24 avril 2022 : inscriptions jusqu'au 4 mars 2022.**
 - **Elections législatives les 12 et 19 juin 2022 : inscriptions jusqu'au 6 mai 2022.**
- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site du service public.
- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement **par Internet** sur le site du service public : «**service-public.fr**» ou **en mairie** : avec présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du **Cerfa n°12669*02** de demande d'inscription. **N'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire.**

► URBANISME : UN GUICHET UNIQUE EN LIGNE POUR DÉPOSER LES DEMANDES D'URBANISME

A partir du 1^{er} janvier 2022, les particuliers et les professionnels peuvent déposer leurs demandes d'autorisations d'urbanisme et de suivre l'évolution de l'instruction de leurs demandes en ligne sur GNAU (Guichet numérique des autorisations d'urbanisme). **Ce service dématérialisé est totalement gratuit et fonctionne 7j/7 et 24h/24.**

Les usagers n'ont plus besoin de se déplacer en mairie pour déposer leur dossier ni de se rendre à La Poste pour récupérer leurs courriers en recommandé (plus de détails sur site Internet de la commune et le bulletin municipal de janvier 2022).

POUR INFO : à compter du **01/01/2022** : l'accueil du service urbanisme (physique et téléphonique) de la mairie est fermé tous les jeudis après-midis.

► MOUVIBUS : LA MOBILITÉ SUR MESURE : des services de transports adaptés aux personnes à mobilité réduite : transports individuels ou collectifs, à partir du domicile, pour accéder aux services de soins, administratifs, aux commerces, à l'emploi, à la formation, participer à la vie sociale, culturelle, sportive, touristique.

- **Conditions d'accès : être âgé de 60 ans et plus, sans critère d'âge pour les personnes en situation de handicap.**
- **Renseignements, tarifs, réservations : 05 45 95 74 22** ou **mouvibus.contact16@gmail.com**
- **Adresse :** 100 Rue Victor Hugo 16340 Isle d'Espagnac.

TSVP



► **PERMANENCES des élus :** Les permanences des élus auront lieu :

A St-Estèphe : les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois de 18h00 à 19h00 à la Mairie par M^{me} Marielle VICARD ou un élu de St-Estèphe **et à Roulet : le samedi matin de 10h00 à 12h00 à la Mairie** (tous les 15 jours).

- **Samedi 05 Février 2022 :** Sabrina AFGOUN (Enfance/Jeunesse/Affaires scolaires)
- **Samedi 19 Février 2022 :** Véronique BARBAT (CCAS/Affaires sociales)

► **CONSEIL MUNICIPAL :** Mardi 8 Février 2022 à 18h30 à la Salle du Conseil. Public limité à 10 personnes.

► **PERMANENCE du CONCILIATEUR de JUSTICE :**

Madame **Muriel CAVARD** assurera sa permanence à la mairie de Roulet le **jeudi 10 Février 2022 après-midi de 14h00 à 17h00**, sur RDV uniquement par mail : muriel.cavard@conciliateurdejustice.fr • **Pass sanitaire exigé** •

► **BIBLIOTHÈQUE :** Ouverte les **mercredi de 15h30 à 17h30, vendredi de 17h à 18h30, samedi de 10h à 12h.**

Pour accéder à la bibliothèque, **vous devez avoir un pass sanitaire valide**, qui sera contrôlé à votre arrivée. Néanmoins, si vous ne l'avez pas, vous pourrez quand même déposer vos retours de documents, et si vous souhaitez de nouveaux livres nous vous servirons à l'extérieur, à cet effet vous pouvez préparer une liste en consultant le catalogue sur le site www.papillon-lecture.fr.

Mercredi 2 février à 17h30, lancement de «L'instant lectures» : vous avez envie de venir partager un moment convivial entre lecteurs en venant parler d'un livre que vous avez particulièrement apprécié ou pas du tout, ou simplement envie d'écouter et peut-être découvrir des livres.....alors n'hésitez pas à venir. (dans le plus grand respect des gestes barrières, avec contrôle du pass sanitaire et sous réserves des conditions sanitaires)» Valérie Mazeau

► **OUVERTURE DE «GRAND ANGOULÊME HABITAT» :**

A partir du 3 Janvier 2022, GrandAngoulême propose aux habitants du territoire un nouveau service public dédié à l'**amélioration de l'habitat** : « **GrandAngoulême Habitat** » situé 2 Rue Jean Mermoz 16000 Angoulême, à proximité du siège de l'agglomération. **Tél. : 05 86 07 20 66.** Mail : grandangouleme.habitat@grandangouleme.fr

Soucieux d'améliorer et de simplifier le parcours de l'usager dans son projet, ce guichet unique avec son équipe dédiée, propose un accompagnement personnalisé (aide au montage du dossier, mobilisation des aides financières), suivi d'une orientation vers le bon interlocuteur grâce à un partenariat renforcé avec l'Anah, l'Adil, le GIP Charente Solidarités, le CAUE. **Ce service gratuit** accompagne tout projet d'acquisition dans l'ancien, de rénovation énergétique, d'adaptation des logements au vieillissement et au handicap, ou d'investissement locatif dans les centralités. Il sera également la porte d'entrée des dispositifs conventionnés avec l'Anah, le Programme d'intérêt général (PIG), déployé sur les 38 communes et les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain (OPAH-RU) sur les centralités d'Angoulême, Gond-Pontouvre, La Couronne et Ruelle Sur Touvre.

► **SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIÈRE : DIVAGATION DES ANIMAUX**

La divagation des chiens et des chats en toute liberté et sans surveillance est interdite.

La mise en œuvre du service communal de fourrière est confiée au syndicat mixte de la fourrière (tout animal en situation d'errance sur la voie publique pourra y être conduit sans délai; les propriétaires pourront dans un délai franc de 8 jours ouvrés, solliciter la restitution de leur animal **moeyonnant le paiement de la totalité des frais inhérents à ce placement**).

► **COLLECTE DES DÉCHETS :**

Chaque ménage est doté gratuitement d'un bac noir et d'un bac jaune dont la capacité est fonction de la composition de la famille. La collecte se fait au porte à porte dans la majorité des cas, quand les conditions le permettent; dans le cas contraire (passage des bennes difficile ou impossible) des containers de rapprochement sont mis en place à la disposition des habitants de la zone concernée.

Des sacs jaunes sont disponibles en mairie dans les cas particuliers suivants: pour les personnes qui ne peuvent déplacer les bacs pour raisons de santé, dans des endroits difficilement carrossables, accidentés ou en complément des bacs. Se munir d'un justificatif de domicile pour les obtenir.

► **PASS SPORT EN CHARENTE :** Le gouvernement a souhaité **prolonger le dispositif jusqu'au 28 février 2022** afin de tenir compte de la saisonnalité de toutes les disciplines sportives (aide de **50€ par enfant** pour s'inscrire dans un club sportif, sous certaines conditions). Se renseigner à : sports.gouv.fr/pass-sport

► **DATES À RETENIR :** **PASS SANITAIRE ET PORT DU MASQUE OBLIGATOIRES** (selon directives préfectorales)

- **Samedi 5 février 2022 :** **SOIRÉE CABARET «Grain d'Folie»** à 20h30 Salle des fêtes de Roulet, organisée par le comité des fêtes
- **Dimanche 6 février :** **THÉ DANSANT** avec Nathalie LEGAY à 14h00 Salle des fêtes de Roulet (comité des fêtes)
- **Jeudi 10 février 2022 :** **DON du SANG** de 17h00 à 20h00 Salle des fêtes de Roulet
- **Samedi 26 février 2022 :** **LOTO** du comité des fêtes à 20h30 Salle des fêtes de Roulet
- **Dimanche 27 février 2022 :** **THÉ DANSANT** avec Alexis HERVE, à 14h00 salle des fêtes (comité des fêtes)



FACEBOOK Ville de Roulet

**La seule page Facebook officielle de la commune de Roulet-St-Estèphe
N'hésitez pas à consulter et à vous abonner à la page Facebook de la ville !**

